

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mtangara-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7064fe6625f00e1d672109ea>

Date d'obtention : 2025-10-17 13:47:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le sextage chez les jeunes représente une forme de pornographie juvénile.
Il ne faut jamais consulter les images et vidéos dans le matériel électronique de l'élève, le questionnaire permet d'avoir une idée de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma façon d'intervenir auprès des jeunes. Ne pas minimiser la situation. la formation me permettra de savoir les dispositions à prendre et les partenaires à impliquer ou à contacter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois m'assurer que la situation concerne les adolescents dans le milieu scolaire et non à l'extérieur de l'école. Faire attention à la nature des images et ou vidéos, des gestes, et à l'intention des personnes impliquées.